

SIRENE 4 IMPACTÉ PAR LE GUICHET UNIQUE

LA DIRECTION A PRÉSENTÉ L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET SIRENE 4 PORTANT SUR LES ÉVOLUTIONS DE SIRENE3, LORS DU GROUPE DE TRAVAIL DU 8 AVRIL 2021. CE PROJET EST IMPACTÉ PAR LES ARTICLES 1 ET 2 DE LA LOI PACTE INSTAURANT LA MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE ÉLECTRONIQUE ET D'UN RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES ENTREPRISES ET SA GOUVERNANCE PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (INPI).

SIRENE ET LE GUICHET UNIQUE

La Direction rappelle que Sirene est une mission centrale de service public pour l'économie française avec l'attribution du numéro d'identification des entreprises et de leurs établissements. L'Insee a, de ce fait, des obligations contractuelles, notamment en termes de délai d'un jour pour l'attribution du numéro Siren.

Or, les articles 1 et 2 de la loi Pacte impactent de plein fouet cette mission en modifiant le rôle des différents acteurs, dont celui des équipes Sirene.

L'Inpi, en tant que responsable du Guichet Unique Électronique, remplacera progressivement d'ici 2023 les 1 400 Centres de Formalités des Entreprises (CFE) dans leur mission d'enregistrement des déclarations des entreprises.

La Direction espère que ce projet aboutira comme prévu.

La CFDT souligne les inquiétudes fortes de ses homologues de l'Inpi quant à la gouvernance du projet, en particulier par rapport à :

- la prise en compte des besoins et des contraintes des partenaires de l'Inpi (dont l'Insee),
- leurs moyens insuffisants pour effectuer les missions transférées des CFE à l'Inpi,
- l'absence de plan B.

La CFDT signale que si l'Inpi a des difficultés à réaliser ses missions, à tenir compte des contraintes et des besoins de ses partenaires ou à assurer l'assistance aux entreprises, l'impact sur les missions de l'Insee sera immense.

La CFDT demande donc une réunion quadripartite entre les Directions Insee et Inpi et les représentants des personnels Insee et Inpi sur la gouvernance du projet, les besoins et contraintes des différents partenaires.

Elle demande également une présentation du bilan des tests faits avec les grands mandataires sur les différents morceaux de la future chaîne et la **présentation de l'interface numérique finale, celle-ci impactant fortement le remplissage correcte des déclarations par les entreprises.**

La Direction souligne que la mise en œuvre du Guichet Unique est de la responsabilité de l'Inpi. Elle reconnaît tout de même que si le rôle que l'Inpi a choisi de porter n'est pas rempli, il y aura des conséquences sur les travaux de l'Insee.

La Direction indique partager nos inquiétudes sur le Guichet Unique, mais estime que l'Insee doit faire au mieux.

Elle accepte que le sujet soit porté en dialogue social commun, mais à condition que la Direction de l'Inpi le veuille également.

PROJET DE MODERNISATION DE SIRENE 3 / MAIOL

Pour rappel, le projet Sirène 4 consiste à :

- améliorer l'automatisation de l'identification, du codage APE, et de la géolocalisation des établissements,
- améliorer la qualité du répertoire,
- optimiser les liens avec les administrations partenaires,
- améliorer le fonctionnement et l'ergonomie du poste de travail Sirene.



COMPTE RENDU
DU GROUPE DE
TRAVAIL SUR LE
GUICHET UNIQUE,
8 AVRIL 2021

L'intégration de l'identification automatique du déclarant dans Sirene3 à partir des fichiers RNIPP est finalisée.

La séparation de Sirene et Sirius sera faite au sein des programmes. Le répertoire SIRENE deviendra donc un répertoire purement administratif sans les variables statistiques, celles-ci étant intégrées dans Sirius.

Les automatisations du projet Sirene 4 seront nombreuses. Elles sont censées améliorer la productivité des équipes Sirene.

Une baisse de 40 ETP a été décidée (-8 ETP en 2021, -22 ETP en 2023, et -10 ETP en 2024) par rapport à la charge de travail évaluée en 2019. Cette charge de travail caractérisée par le nombre de liasses reçues est considérée comme constante... Or cela n'est pas le cas.

La CFDT rappelle la nécessité d'informer les agents, d'autant qu'il n'y a plus de lettres d'information depuis un an et que les agents ne croient plus au projet Sirene 4.

Elle alerte sur l'augmentation de la charge des gestionnaires chaque année (environ +10% de liasses par an) et la dégradation de la qualité de remplissage des liasses d'année en année, accentuée avec la crise sanitaire. Elle rappelle aussi que 60 000 cessations d'entreprises sont à craindre dans les mois à venir suite aux effets économiques de la crise sanitaire.

La Direction reconnaît l'augmentation phénoménale des liasses, mais souligne que l'Insee a toujours mis les moyens quand il y a eu des surcharges. Il s'agit d'un report de déclarations, et en particulier de changements de code APE dûs aux conditions de demande pour bénéficier du fond de garantie du 1er confinement. La Direction a demandé une évaluation de la charge. Si, en 2021, la tendance est toujours à la hausse pour la charge et les liasses traitées par site, l'évaluation sera revue.

Les prochaines discussions avec les organisations syndicales pourront donc porter sur les économies générées réellement par les automatisations.

MAIOL

Une démarche Maiol a été lancée en octobre 2019. Le rapport de l'analyse de l'existant sur les sites de gestion Sirene, les pôles et la division Répertoire inter-administratif Sirene, a été diffusé en juillet 2020.

Le rapport sur les organisations cibles est attendu pour juillet 2021 et les préconisations pour l'accompagnement du changement sont prévues pour décembre 2021.

Une prestation d'ergonomie et d'évaluation de la charge a été entamée en février 2021. Les interviews et les visites des sites et des pôles sont achevés. Ces résultats seront pris en compte dans les réflexions sur les organisations cibles.

La Direction est en attente des préconisations sur l'ergonomie du poste réalisées par un prestataire extérieur.

L'objectif est de supprimer les irritants du poste de travail. Elle souligne que si le Guichet Unique fonctionne, une grande partie du travail inintéressant pour les gestionnaires Sirene sera prise en charge par celui-ci.

Un nouveau rendez-vous sera programmé pour discuter de l'évolution du projet.

La CFDT souligne que de nombreux problèmes ne sont pas exclusivement liés au poste de travail Sirene mais aux liasses à traiter.

Elle souligne que les gestionnaires attendent :

- une meilleure communication avec un seul interlocuteur, pour éviter les allers-retours entre et avec les CFE,
- le respect du cadre normatif Sirene par l'Inpi et une adéquation parfaite entre l'interface de saisie et ce qui sera transmis à Sirene 4 pour éviter les distorsions entre déclarations saisies et celles reçues,
- la mise en place d'un portail du Guichet Unique des Entreprises donnant les garanties que l'on évitera tous les problèmes déjà rencontrés et identifiés avec les différents portails existants, principalement ceux générés par le Portail auto-entrepreneur de l'Urssaf,
- et enfin, la mise en place de filtres et de contrôles des données et de leur qualité.

FORMATION DES AGENTS

La division formation fait appel à un prestataire extérieur pour aider à la construction de cette formation.

Son cahier des charges est en cours pour une mise en œuvre à la fin de cette année.

Les formations seront déployées en 2022 et ce sont des agents Insee qui formeront leurs collègues.

La CFDT rappelle la nécessité d'avoir des formations courtes sur 2 ou 3 jours maximum comme c'est le cas depuis 2 ans suite à sa proposition.

POUR ALLER PLUS LOIN

[Décret n° 2021-300 du 18 mars 2021](#) portant application de l'article 1er de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et introduction de diverses mesures applicables aux formalités incombant aux entreprises

Retrouvez les [documents du groupe de travail du CTR](#) sur l'intranet Insee



VOS REPRÉSENTANTS CFDT A CE GROUPE DE TRAVAIL

Nathalie Bailly,
Secrétaire générale
Chantal Cocher

Antony Barillé,
Secrétaire général
adjoint
Thanh Nguyen-Tu